

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520

Date convocation : 27 Novembre 2025

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 7

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le cinq du mois de décembre à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr Annick FLACHER, maire

Présents : Annick FLACHER, Jacques GERY, Emilie BLANC, Marie-Louise NAVET, Véronique CANET, Benoît BARDY, Anthony CLUZEL, Yves GRANGE, Pierre DUPINAY, Jean GIRAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Excusé : Julien LIMONE

042-214202012-20251205-43051225-DE

Absentes : Nathalie DEGAND, Muriel ROUCHOUSE

Accusé certifié exécutoire

M Jacques GERY a été élu secrétaire de séance

Réception par le préfet 08/12/2025
Publication : 08/12/2025

N° 43 051225

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ORGANISATION « SON ET
LUMIERE » DÉCEMBRE 2025
ASSOCIATION LE CLOCHER DE SAINT APPOLINARD

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande parvenue en mairie en provenance de l'association « Le Clocher de Saint Appolinard » concernant les manifestations festives qu'elle organise les 20 et 21 décembre prochains, à l'église (Son et Lumière) et à la salle municipale (projection relative à la loi de 1905).

OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide de verser une subvention de 400.00 € (quatre cent euros) à l'association « Le Clocher de Saint Appolinard »
- Indique que cette subvention sera inscrite au budget communal 2025

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance
J GERY



Le Maire
A. FLACHER

